

Dispositif d'Initiation aux Métiers de l'Alternance

Ecole des Métiers du Gers

PUBLIC

- ✓ Jeune âgé de 15 ans ayant une réelle motivation pour l'apprentissage d'un métier

OBJECTIF DE LA DIMA

- ✓ Validation d'un projet professionnel
- ✓ Passerelle entre la scolarité et l'apprentissage
- ✓ Poursuite de l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences

ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

- Le jeune est sous statut scolaire.
- Classe à effectif restreint
- L'alternance est de 50 % du temps à l'Ecole des Métiers et 50 % du temps en stage en entreprise.

La période Ecole permet l'acquisition et/ou l'approfondissement des savoirs nécessaires et des initiations pratiques et technologiques aux métiers en atelier. Le stage en entreprise permet de mieux connaître les métiers et de valider le projet professionnel.

- Le jeune passe un examen en fin d'année : le Certificat de Formation Générale (CFG) ou le Brevet des collèges.
- Il valide également : le Brevet Informatique et Internet (B2i) et l'Attestation de Sécurité Routière 2^{ème} niveau (ASSR2).

CANDIDATURE ET ADMISSION EN DIMA

Constitution d'un dossier d'inscription

Entretien d'orientation sur rendez-vous

Validation de la candidature

Possibilité de bénéficier des bourses nationales d'études. Restauration au sein de l'établissement le midi (obligatoire pour les mineurs)

POURSUITES D'ETUDES

Enseignement professionnel en apprentissage ou en lycée professionnel



Ecole des Métiers du Gers
1 Avenue de la République - 32550 PAVIE
Tél. 05 62 61 22 30 - Fax 05 62 61 23 15
www.cma-gers.fr
service-apprentissagecad@cma-gers.fr

